

13 OCT. 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Bureau du Courrier

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PESSAC**

**SÉANCE du Jeudi 06 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux le six octobre à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, régulièrement convoqués en date du vingt-neuf septembre 2022, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Madame Patricia GAU.

**Nombre de membres en exercice : 16**

**Présents :** Madame Patricia GAU, Vice-Présidente

Madame Nathalie BRUNET, Madame Zeineb LOUNICI, Madame Marie-Claire KARST, Madame Catherine DAUNY, Monsieur Alhadji NOUHOU, Monsieur Jean-Luc BOSCH, Monsieur Michel GELIS, Madame Karine PERES, Monsieur Serge BILLIERES, Monsieur Gérard DEVEL,  
Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Monsieur Pierrick LAGARRIGUE à Madame Patricia GAU  
Madame Christel CHAINEAUD à Monsieur Alhadji NOUHOU  
Madame Martine JULLIEN à Madame Nathalie BRUNET  
Madame Marie-Pierre LAFARGE à Monsieur Serge BILLIERES  
Madame Christine MARROT à Madame Catherine DAUNY

**Absent excusé :** Monsieur Franck RAYNAL, Président

**Secrétaire de séance :** Madame Nathalie BRUNET

**Délibération 2022-51**

**Objet : Convention d'utilisation du portail extranet Espace Partenaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie**

Madame Patricia GAU, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente le rapport suivant :

Les travailleurs sociaux du CCAS dans le cadre de l'accompagnement de Pessacais sans enfant mineur à charge sont confrontés aux difficultés d'accès aux droits d'assurés sociaux. L'accès au portail extranet de « l'Espace Partenaires » de la CPAM est de nature à simplifier l'étude de dossier (PUMA, Complémentaire Santé solidaire, etc...). Il permettra par ailleurs d'éditionner des attestations et de déposer des documents y compris lorsque les assurés ne disposent pas d'un compte améi. Cet outil partenarial dématérialisé améliorera le rôle de médiateur que les travailleurs sociaux exercent vis-à-vis de cet organisme.

Cette convention a vocation à se substituer à la convention de levée du secret professionnel adoptée par le conseil d'administration du 14 décembre 2018.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Vice-Présidente à :

- Signer ladite convention.

Sur quoi, le Conseil d'Administration **DÉLIBÈRE et ADOPTE** cette délibération à l'unanimité.

Fait et délibéré à PESSAC.

Les jours, mois et an ci-dessus.

L'Adjointe au Maire déléguée aux Solidarités,  
à la Santé et Cohésion Sociale,  
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale



Patricia GAU